

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 03 Mars 2022

Convoqués le 24 février 2022

Affiché le 24 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le trois mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAUULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes PLUMAIL – DASSÉ - HUBERT - GRIHARD – LOUYER – LOUPIL - JARDIN - BESLAND - NEDJAAÏ – M. CAHU – COLLIN – HÉDIN - HARAUULT - GOUPIL.

Était absent : M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Elodie LOUPIL

Adjonction à l'ordre du jour n° 1 :

Titularisation agent communal.

La période de stage d'un adjoint technique territorial arrive à terme au 31 mars prochain.

Compte tenu que cette période de stage s'est déroulée avec succès, Monsieur le Maire propose de titulariser cet agent.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

L'agent sera titularisé au 1^{er} avril 2022.

Adjonction à l'ordre du jour n° 2 :

Admission en non-valeur :

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 09 février 2022, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur concernant des titres de loyer du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Loyers 2018 et 2019 : 2 863.00 € ;

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **2 863.00 €** et que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget communale au compte 6541.

Procès-verbal de la séance du 03 février 2022 :

Le procès-verbal de la séance a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1) **Compte de gestion 2021 du budget de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) **Compte de gestion 2021 du budget eau potable :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget eau potable du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) **Compte de gestion 2021 budget assainissement collectif :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement collectif du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) **Compte de gestion 2021 budget lotissement de la Source :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement résidence de la Source du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) **Compte de gestion 2021 du budget lotissement de la Source 3 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement résidence de la Source 3 du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) **Compte de gestion 2021 lotissement du Lavoir :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement résidence du Lavoir du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7) **Compte administratif 2021 du budget de la commune :**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	520 176.81 €	683 712.92 €	1 203 889.73 €
Mandats émis	377 403.09 €	344 949.49 €	722 352.58 €
Prévisions	520 176.81 €	683 712.92 €	1 203 889.73 €
Titres émis	489 751.51 €	265 652.37 €	755 403.88 €
RÉSULTAT			
Excédent	112 348.42 €	-	33 051.30 €
Déficit	-	79 297.12 €	-

	Résultat de clôture 2020	AFFECTATION INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 74 254.70 €	-	- 79 297.12 €	- 153 551.82 €
Fonctionnement	250 494.61 €	214 154.70 €	112 348.42 €	148 688.33 €
TOTAL	176 239.91 €	214 154.70 €	33 051.30 €	- 4 863.49 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal.
Monsieur le Maire regagne la salle.

8) Compte administratif 2021 du budget eau potable :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du BP eau potable 2021 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	172 100.86 €	115 451.56 €	287 552.42 €
Mandats émis	86 480.79 €	7 473.66 €	93 954.45 €
Prévisions	172 100.86 €	115 451.56 €	287 552.42 €
Titres émis	56 776.97 €	31 965.45 €	88 742.39 €
RÉSULTAT			
Excédent	-	24 491.76 €	
Déficit	29 703.82 €		5 212.06 €

	Résultat de clôture 2020	AFFECTATION INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 18 673.61 €	-	24 491.76 €	5 818.15 €
Fonctionnement	104 550.88 €	- 18 673.61 €	- 29 703.82 €	56 173.45 €
TOTAL	85 877.27 €	- 18 673.61 €	- 5 212.06 €	61 991.60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget eau potable.
Monsieur le Maire regagne la salle.

9) Compte administratif 2021 du budget assainissement collectif :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du BP assainissement collectif 2021 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	40 773.03 €	80 649.80 €	121 422.83 €
Mandats émis	17 879.41 €	3 392.00 €	21 271.41 €
Prévisions	40 773.03 €	80 649.80 €	121 422.83 €
Titres émis	33 751.99 €	4 930.00 €	38 681.99 €
RÉSULTAT			
Excédent	15 872.58 €	1 538.00 €	17 410.58 €
Déficit	-	-	-

	Résultat de clôture 2020	AFFECTATION INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	74 277.55 €	-	1 538.00 €	75 815.55 €
Fonctionnement	11 156.03 €	-	15 872.58 €	27 028.61 €
TOTAL	85 433.58 €	-	17 410.58 €	102 844.16 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget assainissement collectif.

Monsieur le Maire regagne la salle.

10) Compte administratif 2021 du budget lotissement Source :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du BP lotissement de la Source 2021 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	25 084.92 €	24 873.45 €	49 958.37 €
Mandats émis	-	-	-
Prévisions	25 084.92 €	24 873.45 €	49 958.37 €
Titres émis	-	-	-
RÉSULTAT			
Excédent	-	-	-
Déficit	-	-	-

	Résultat de clôture 2020	AFFECTATION INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	- 206.47 €	-	-	- 206.47 €
TOTAL	- 206.47 €	-	-	- 206.47 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget lotissement de la Source.

Monsieur le Maire regagne la salle.

11) Compte administratif 2021 du budget lotissement Source 3 :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du BP lotissement de la Source 3^{ème} tranche 2021 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	181 823.57 €	163 215.45 €	345 039.02 €
Mandats émis	147 190.02 €	135 963.42 €	283 153.44 €
Prévisions	181 823.57 €	163 215.45 €	345 039.02 €
Titres émis	147 190.09 €	135 963.42 €	283 153.44 €
RÉSULTAT			
Excédent	0.07 €	-	0.07 €
Déficit	-	-	-

	Résultat de clôture 2020	AFFECTATION INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	- 0.07 €	-	0.07 €	-
TOTAL	- 0.07 €	-	0.07 €	-

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget lotissement de la Source 3.

Monsieur le Maire regagne la salle.

12) Compte administratif 2021 du budget lotissement Lavoir :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du BP lotissement du Lavoir 2021 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	61 408.78 €	85 777.82 €	345 039.02 €
Mandats émis	53 745.32 €	53 745.32 €	283 153.44
Prévisions	61 408.78 €	85 777.82 €	345 039.02 €
Titres émis	53 745.92 €	78 121.12 €	283 153.44 €
RÉSULTAT			
Excédent	0.60 €	24 375.80 €	24 376.40 €
Déficit	-	-	-

	Résultat de clôture 2020	AFFECTATION INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 24 375.80 €	-	24 375.80 €	-
Fonctionnement	1.76 €	-	0.60 €	2.36 €
TOTAL	- 24 374.04 €	-	24 376.40 €	2.36 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget lotissement du Lavoir.

Monsieur le Maire regagne la salle.

13) **Affectation des résultats du budget de la commune :**

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter :

- ☞ L'excédent de fonctionnement **112 348.42 €** de la manière suivante
- compte R002 report pour **36 339,71 €**
- compte 1068 réserve pour **148 688.33 €**

14) **Affectation des résultats du budget eau potable :**

La comptabilité M49 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter :

- ☞ L'excédent de fonctionnement **56 173.45 €** de la manière suivante :
- compte R002 fonctionnement pour **56 173.45 €**

15) **Affectation des résultats du budget assainissement collectif :**

La comptabilité M49 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter :

- ☞ L'excédent de fonctionnement **27 028.61 €** de la manière suivante
- compte R 002 fonctionnement pour **27 028.61 €**

16) **Demandes de subvention :**

BAFA :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'une administrée concernant une demande de subvention pour financer son BAFA.

Après débat, les élus chargent Monsieur le Maire de communiquer les aides auxquelles peut prétendre cette personne. Si aucune aide ne lui est attribuée, cette administrée est invitée à revenir vers nous afin que le Conseil Municipal puisse statuer à nouveau sur sa demande. En contrepartie d'un versement de subvention par la commune, il lui sera demandé d'effectuer une journée citoyenne sur la commune.

Classe de neige :

Le collège Saint François de Villaines-la-Juhel a formulé une demande de subvention pour un élève qui est allé en classe de neige.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cette demande.

17) **Mise à disposition :**

L'association EDI (Espace de Découvertes et d'Initiatives) sollicite la mise à disposition de parcelles de terre afin de faire des jardins collaboratifs. Des cessions d'initiation au jardinage seront mises en place en collaboration avec le Club Saint Yves.

Après débat, les élus émettent un avis favorable sur la mise à disposition de la parcelle 944 d'une superficie de 778 m² pour un tiers qui cultive des pommes de terre et le jardin du cinéma Family sera mis à disposition de l'EDI.

18) **Multiservice :**

Actuellement, il n'y a aucun repreneur pour le multiservice.

Les recherches sont en cours, une nouvelle annonce va être publiée.

Il est évoqué que la viabilité d'une boulangerie dans une commune de 500 habitants n'est plus pérenne et que la commune par une gratuité du local commercial peut permettre à l'activité d'aboutir de manière durable.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas faire payer un loyer au repreneur du multiservice.

19) **Travaux en cours :**

⇒ Les travaux de peinture sont terminés.

⇒ La réfection des marches de l'église a été effectuée

⇒ Les travaux sur la voie verte sont pratiquement terminés

⇒ Le bornage a été effectuée pour la bande de terre longeant la Source 3, appartenant à un administré.

Par ailleurs, concernant cette bande de terre, un administré a sollicité la commune afin d'obtenir un droit d'accès sur cette parcelle afin de pouvoir tailler sa haie. Les élus émettent un avis favorable à cette demande.

20) **Compte rendu des commissions et syndicats :**

Petit marché :

Monsieur le Maire informe les élus de l'arrêt de l'activité de l'actuel maraîcher.

Un maraîcher de Grazay va prendre la succession et sera présent toutes les semaines.

En retour, les autres exposants alterneront toutes les deux semaines.

Syndicat d'eau potable du Horps :

Approbation du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021 et du budget 2022 comprenant des investissements sur le réseau d'eau potable.

Les États de la santé :

Les différentes réunions sont basées sur la recherche de médecins pour Mayenne Communauté.

21) **Questions diverses**

≈ Comité des fêtes :

Monsieur le Maire informe les élus que le comité des fêtes organise la fête Saint Yves les 14 et 15 mai prochain.

Le Président demande un arrêté de circulation afin de sécuriser l'accès à la place de l'église ainsi que d'avoir accès à l'électricité en triphasé.

≈ Action sociale :

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a pris en charge une facture relative à une livraison de fioul pour un locataire de la commune en grande précarité.

≈ Réfugiés :

La Préfecture de la Mayenne lance un appel afin d'obtenir des logements vacants pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Plusieurs personnes de la commune se sont déjà inscrites. Des dons de vêtements ont aussi été demandés.

≈ ASI :

Lors de l'assemblée générale, il a été évoqué l'accroissement de la liste des bénéficiaires sur la commune. 37 personnes ont recours à l'épicerie sociale.

Un nouveau Président du Conseil d'Administration a été désigné.

Un manque de bénévoles est constaté.

≈ Entreprise LAMBERT :

Les mobil-homes sont en cours d'installation.

≈ Garderie :

Le panneau élaboré par les enfants a été installé à l'entrée de la garderie.

≈ Café trottoir :

Le prochain café trottoir se tiendra fin avril.

Prochain conseil municipal :

☐ **Samedi 02 Avril 2022 à 09h00**

Séance levée à 23h05